

ENGAGEMENT DE CAUTION
(10 % de la mise à prix)

La (*banque*)... représentée par (*procuration*)...

déclare par la présente se porter à l'égard de :

1°) Mr ou Mme (*état civil complet et régime matrimonial*)...

2°) ou de la société (*préciser dénomination, numéro RCS, forme, capital et siège*)...

Qui accepte, caution solidaire des engagements souscrits par elle portant sur les adjudications de biens immobiliers prononcés en son nom à la Barre du Tribunal de Grande Instance de PARIS, sous la constitution de Maître Vanessa GRYNWAJC avocat à la Cour, domicilié 40, rue de Monceau 75008 PARIS et ce jusqu'à concurrence de la somme en principal de...

Cet engagement couvre les obligations prévues à l'article 74 du décret du 27 juillet 2006, à savoir la consignation entre les mains du Bâtonnier - Séquestre d'une somme représentant 10 % du montant de la mise à prix et au minimum la somme de 3.000,00 euros.

Le présent engagement est valable pour une durée d'une année, sauf dénonciation par lettre recommandée AR adressée à l'avocat constitué.

La dénonciation n'emportera, toutefois, décharge de la caution, qu'après paiement de toutes les obligations dont l'origine sera antérieure, ou postérieure de 48 heures, à la réception par l'avocat de la notification de révocation,

renonçant expressément au bénéfice de discussion et de division et, sur simple demande faite par lettre recommandée AR de l'avocat constitué, exécutera immédiatement son engagement, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, dès lors que l'adjudication aura été prononcée au profit de... (*adjudicataire*).

Pour toute difficulté pouvant résulter de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, compétence exclusive est donnée aux Tribunaux de PARIS.